



Projet financé par
l'Union européenne



Projet EuroMed Justice III

COMPOSANTE II : RÉOLUTION DES CONFLITS TRANSFRONTALIERS EN MATIÈRE FAMILIALE GROUPE DE TRAVAIL 2 2^e réunion

PRÉPARATION D'UN MANUEL

« Manuel de bonnes pratiques au regard de la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale : les droits de garde et de visite »

Rome (IT), du 18 au 20 septembre 2012
Hôtel Ripa

Conclusions finales

La 2^e réunion du Groupe de travail II sur la composante « Résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale », du projet EuroMed Justice III de la Commission européenne, financé par l'Union européenne, s'est tenue du 18 au 20 septembre 2012 à Rome.

Parmi les participants, il y avait les membres des délégations des pays méditerranéens suivants : Algérie, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Autorité palestinienne et Tunisie, ainsi que des experts du pays d'accueil, l'Italie, de l'Allemagne et de la Tunisie.

La réunion fut ouverte par Mme Maria Luisa Fichera, Directrice du Projet Cocaine Route Monitoring and Support "CORMS" MAE-DGCS, et Coordinatrice Nationale pour l'Italie du Projet EuroMed Justice III, et par M. Andrés Salcedo Velasco, Chef d'Equipe du projet EuroMed Justice III, qui souhaitèrent la bienvenue aux participants, et fut close par M. Andrés Salcedo Velasco.

Une synthèse du travail réalisé depuis la première réunion et les principales questions proposées pour la discussion durant cette deuxième réunion furent introduites par les experts de l'Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet et par l'expert principal à court terme, Mme Juliane Hirsch, qui a la responsabilité générale de ce groupe de travail.

Ensuite, trois exposés furent faits pendant la réunion. Le premier exposé sur « L'autorité centrale : une approche pratique. L'expérience italienne » fut présenté par Mme Luciana Sangiovanni, Juge italien, Chef de l'Autorité centrale, Service de la Justice pour mineurs. Au cours de son exposé, l'experte a présenté l'Autorité centrale italienne sous un angle pratique. C'est ainsi qu'elle a expliqué, entre autres, sa nature administrative, ses fonctions, son champ de compétences, ses procédures, ainsi que certains problèmes qui restent à résoudre et les solutions éventuelles. Par ailleurs, elle a aussi fourni quelques informations statistiques sur l'activité de cette institution.

Le deuxième exposé sur « Comment contribuer à résoudre les conflits transfrontaliers en matière familiale : le rôle des commissions mixtes consultatives » fut fait par Mme Néjiba Rouissi, Avocate générale auprès des services judiciaires au Ministère tunisien de la Justice. Au cours de cet exposé, l'experte a abordé notamment les thèmes suivants : les méthodes, mécanismes, fonctionnement et limites des commissions mixtes consultatives. Par ailleurs, elle a aussi expliqué les outils complémentaires aux commissions mixtes dans la résolution des conflits transfrontaliers : la formation continue, l'échange de magistrats, l'accélération des procédures, la concentration des compétences judiciaires, l'échange d'idées ou l'information du public.

Le troisième exposé sur « Comment contribuer à résoudre les conflits transfrontaliers en matière familiale : le rôle des magistrats de liaison. Réseau international de juges et communications judiciaires directes » fut fait par Sabine Brieger, juge aux affaires familiales, magistrat de liaison au sein du Réseau international de juges de La Haye et du Réseau judiciaire européen, Allemagne. Mme Brieger a commencé par souligner l'importance et le rôle des réseaux et a expliqué les raisons pour lesquelles la communication judiciaire directe est nécessaire. Elle a ensuite présenté le Réseau international de juges de La Haye, le Réseau judiciaire européen, le Réseau latino-américain de coopération juridique internationale (Iber-Red) et l'Union internationale des magistrats. Pour terminer, elle a expliqué également le rôle des magistrats de liaison, les principes généraux qui régissent la communication judiciaire internationale et les questions qui peuvent faire l'objet d'une communication directe.

Les représentants des pays méditerranéens ont pris ensuite la parole pour présenter la situation dans ce domaine dans leurs pays respectifs. Ces présentations furent suivies d'une discussion générale.

Compte tenu des objectifs de cette réunion et des recommandations faites durant les sessions de travail et les débats, les participants sont d'avis que cette deuxième réunion leur a permis de :

- a) Poursuivre le débat et l'approche globale du manuel qui recense et décrit les approches et les bonnes pratiques pour améliorer la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale.
- b) Suivre la méthodologie approuvée lors de la première réunion et avoir l'occasion, dans ce contexte, d'écouter les différentes approches et expériences des pays bénéficiaires participant à cette réunion sur les questions débattues au cours de cette deuxième réunion.
- c) Bénéficier d'une mise à jour du contenu du site du projet et du forum séparé (fichier documents, etc.) mis au point spécialement pour ce groupe de travail. A cet égard, les participants ont admis l'opportunité de l'utiliser le plus possible entre les différentes réunions pour soumettre des contributions éventuelles et garder le contact entre participants, experts et membres de l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet.
- d) Finaliser la discussion et les accords sur les bonnes pratiques en matière de droits de garde et de visite qui avait été entamée lors de la première réunion.
- e) Discuter des bonnes pratiques au regard des questions inscrites à l'ordre du jour de cette réunion. Ces questions étaient : Comment améliorer la coopération entre les Etats à différents niveaux – coopération gouvernementale, administrative et judiciaire. Les autorités centrales et autres organes centraux qui fournissent informations et assistance en cas de conflits transfrontaliers en matière familiale, y compris les commissions mixtes consultatives et les autres structures mises en place par voie d'accords bilatéraux. Accords consulaires et diplomatiques. Comment améliorer la coopération judiciaire par le biais du Réseau international de juges, des Magistrats de liaison et les communications judiciaires directes.
- f) En outre, il a été convenu d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion le thème suivant : « Examen préliminaire des obstacles réels ou potentiels à la ratification, transposition et/ou mise en oeuvre des Conventions de La Haye ».
- g) Promouvoir la compréhension mutuelle et la connaissance des différents systèmes judiciaires concernant les conflits transfrontaliers en matière familiale dans les différents pays qui ont pris part à la réunion.
- h) Renforcer davantage la coopération parmi les partenaires euro-méditerranéens dans le domaine de la justice.
- i) Mener un débat fructueux sur l'état des lieux de la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale dans les pays méditerranéens, tout en présentant leur expérience et leur cadre juridique respectifs.
- j) Arriver à un plus grand accord sur le contenu du manuel que ce groupe de travail devra produire à l'issue de ses cinq réunions.

Les participants ont également exprimé l'intention de :

- ❑ Continuer à renforcer le dialogue et à travailler ensemble entre les cinq réunions consacrées à cette composante afin de pouvoir produire le manuel qui est attendu d'eux à l'issue de leurs travaux. A cette fin, ils pourraient utiliser la plateforme virtuelle sur le site du projet EuroMed Justice III.
- ❑ Informer les autorités et institutions compétentes dans leurs pays respectifs des résultats de cette réunion de groupe de travail afin de les faire profiter de l'expérience acquise au cours de cette réunion.

Enfin, compte tenu du principal objectif de ce groupe de travail, le manuel, et étant donné que ce groupe mènera ses travaux au cours de ses 5 réunions, la dernière étant prévue en avril 2013, les participants acceptent de poursuivre la discussion sur ce sujet au cours de la prochaine réunion, tout en ayant la possibilité de rester en contact avec l'expert, l'équipe du projet et entre eux à travers ladite plateforme virtuelle sur le site du projet. Par ailleurs, les participants ont été informés de ce que la prochaine réunion se tiendra à Madrid (Espagne) du 11 au 13 décembre 2012.

Les participants approuvent les conclusions de cette réunion.

Les participants sont reconnaissants à la Direction générale Développement et Coopération – EuropeAid de la Commission européenne, et à l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet, pour l'organisation de cette réunion.

Rome, le 20 septembre 2012